



# République Française

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,  
Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,  
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray en Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : M. Jean PALLUD

**Date d'affichage** : 26 NOV. 2021

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE MEDIATEUR CULTUREL MICRO-FOLIES DANS LE CADRE  
DE DEMARCHE D'APPELS A PROJET**

## CREATION D'UN POSTE DE MEDIATEUR CULTUREL MICRO-FOLIES DANS LE CADRE DE DEMARCHE D'APPELS A PROJET

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

La CCPC a répondu récemment à un appel à projet permettant de développer des activités de service à la population prévues dans son projet de territoire.

Cet appel à projet a été obtenu, de même que de nombreuses subventions demandées récemment par la CCPC, ce qui permet de montrer que la dynamique enclenchée sur ce nouveau mandat bénéficie d'un soutien important de la part de l'Etat et du Département.

Afin de donner une suite à ces démarches et d'enclencher au plus tôt sur la mise en place des nouvelles actions, il est proposé de créer un poste de médiateur culturel Micro-Folies. » Il permettra de compléter l'équipe de la bibliothèque par un profil spécifique de médiateur capable d'animer l'espace « micro-folies » pour lequel la CCPC a été retenu dans le cadre de l'appel à projet validé à l'unanimité lors du conseil communautaire du 28 septembre 2021, incluant le principe d'un recrutement.

La charge envisagée sur ce poste est évaluée à 32 000 euros chargés annuels, et a fait l'objet d'un second appel à projet « tiers lieu » qui devrait permettre de le cofinancer.

Le recrutement de ce poste permettra la mise en place de l'espace « micro-folies » dans la première partie de l'année 2022.

Un emploi permanent de « médiateur culturel micro-folies », sur un grade de catégorie B ou C de la filière administrative ou culturelle, à temps complet.

En cas de recherche infructueuse de candidats, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette création d'emploi.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021  
Reçu en préfecture le 24/11/2021  
Affiché le 26 NOV. 2021  
MARCHÉ D'APPELS A PROJET  
ID : 074-247400112-20211123-D\_2021\_117-DE

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** la création de ce poste exposé ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

Acte certifié exécutoire le :  
Le Président  
Xavier BRAND

26 NOV. 2021  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE CRUSEILLES  
74350